DEPARTEMENT DU CALVADOS
Mairie de
MONCEAUX EN BESSIN
14400
Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 27/02/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 05 mars, à Dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de M. Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 12
Présents : 07
Votants : 07

Etaient présents :
M. Bruno OLIVE, M. Michel BONNEAU, Adjoints
Mme Elise BADER, M. Xavier GUILBERT, Mme Evelyne LELANDOIS, Alain SOUHARD, Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Mme Mylène PHILIPPINE

Absents : Mme Mylène Mme Mylène PHILIPPINE (née LEBARBEY) , M. Wilfried GORHY M. Bertrand VIARD, Mme. Aurélie TAILLEBOSQ, M. Gilles MALHERBE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : M. Xavier GUILBERT

Ordre du jour :

- **I°/ Approbation des conseils municipaux 15/11/2024 et 31/01/2025**
- **II°/ Aides financières au projet RD6a**
- **III°/ Attribution marché espaces verts**
- **IV°/ Questions diverses et tour de table**

I°/ Approbation Conseils municipaux

Les PV des Conseils Municipaux du 15 novembre 2024 et 31 janvier 2025, n'ayant pas été rédigés, leurs approbations par le conseil municipal n'ont pas pu être actés.

DM2025.03.05-1

II°/ Aides financières au projet RD6a

Mr le maire présente aux membres du conseil municipal les demandes d'aides financières (subventions) .
Celles-ci se résume de la façon suivante :
DETR (30%), DSIL (néant car DETR), Conseil Régional (1,98%), Conseil Départemental APCR+ (40%), Amendes de Police (6,7%). Celles-ci représentent 78,65% du projet estimé à 449 849,95€HT.
Le reste à charge communal représente 21,35%.
Il précise que les subventions ne sont jamais acquises par avance, même si celles-ci reçoivent un avis favorable au moment de leurs dépôts.

Le maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de remplacer la délibération 2024 08 23 4. Celle-ci regroupait la demande de subvention aux entités citées, alors que chacune d'entre elles souhaite une délibération particulière.

Il propose au Conseil de solliciter une subvention DETR auprès de l'état. Il ajoute s'être rapproché des services de la Préfecture qui lui ont indiqué une possible participation de 30% soit 134 954.95€.
De même, il indique une possible subvention du Conseil Régional dans le cadre de la sécurisation de la voie et des arrêts bus ; du Conseil Départemental dans le cadre de la subvention APCR+ et des amendes de police

↳ le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant

DM2025.03.05-2

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la RD6a. Il rappelle que ce projet d'aménagement d'entrée de la municipalité présente un intérêt déterminant quant à la sécurisation, du bien-être des riverains et usagers de cette portion de voie et s'accompagne de la création d'une voie douce à caractère cycle arboré d'espaces végétalisés (réduction des surfaces dites noires).
Il présente les plans et le chiffrage estimatif des travaux qui s'élève à 449 849.95€HT.

Il soumet au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel qu'il a établi, qui se résume ainsi :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant en €	Source de financement	Montant en €	Taux en %
Etudes à MOE	19 820.00	DETR	134 954.95	30
	2 859.50	Conseil régional	8 900.00	1.98
Dépenses de travaux	427 170.45	Conseil départemental (APCR+)	179 938.00	40

		Amende de police	30 000.00	6.67
		Autofinancement sur fonds propres	96057.00	21.35
TOTAL HT	**449 849.95**	**TOTAL HT**	**449 849.95**	**100**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir entendu et débattu, approuve et mandate le Maire pour solliciter :

- La DETR auprès des services de l'État
- Le Conseil Régional dans le cadre de la sécurisation de la voie et les arrêts de bus
- Le Conseil départemental dans le cadre de l'aide aux petites communes rurales (APCR+)

  Le Conseil Départemental pour obtenir une subvention pour les amendes de police

DM2025.03.05-3

III° Contrat espaces verts

Lors de la séance du 31 janvier 2025, le Conseil Municipal a émis le vœu de reconduire un entretien des espaces verts à l'identique du marché actuel.
Une consultation a donc été élaborée puis transmises à trois entreprises : : JMC, SVB et Bessin Paysages.

	JMC	SVB	Bessin paysages
Lot 1 - Bourg	4788,00	15011,00	Excusé (non répondu à l'offre)
Lot 2 - Voiries	4278,00	non répondu	
Lot 3 lotissements & résidences	15 300,00	24 219,00	
Lot 4 immeubles communaux	6154,00	non répondu	
récapitulatif	30 520,00	39 230,00	

Les espaces non cités dans le dossier de consultation seront de gestion communale.
Particularité : Les quantitatifs des prestations sont variables selon les critères nombre de locations de la Salle polyvalente (SdF) et conditions météo (tontes de pelouses). Un planning de travail sera transmis en ce sens à l'entreprise adjudicataire.

Le Conseil Municipal décide l'attribution du marché à l'entreprise JMC pour un montant de 30 520€ HT selon le calendrier établi par la municipalité (nombre de tontes et d'entretien des espaces

Les espaces non cités dans le dossier de consultation seront de gestion communale.

IV°/ Questions diverses et Tour de Table

DM2025.03.05-4

↳ Une demande de stage en espaces verts est adressée à la mairie de Monceaux en Bessin Celle-ci permet au stagiaire de compléter son cursus scolaire en vue de l'obtention d'un diplôme au sein du Lycée Arcisse de Caumont à Bayeux. Après débat, le conseil adopte la mise en stage. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour signer cette convention et adopter les mesures idoines pour son exécution.

↳ Retour sur la réunion publique "Aménagement du RD6a": Une quarantaine d'habitants ont pu apprécier le projet qui sera joint au dossier de consultation aux entreprises. Celui-ci sera abondé de remarques faites à l'issue de la réunion citée précédemment.

DM2025.03.05-5

↳RD6a : L'Agence Routière Départementale interviendra en 2026 après les travaux pour la réfection du tapis, elle demande que soit reportée la signalétique au sol prévue et que la municipalité ne prévoit que du provisoire en 2025. Le conseil municipal n'approuve pas ce choix.
↳Prochain Conseil Municipal : proposition fin mars (vote du budget).

Observations et réclamations : néant

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.
La séance est levée à 19H15mn

Le Maire,
Gilles ISABELLE

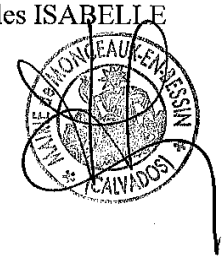

Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôturons et arrêtons la séance du05 mars 2025

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DM2025.03.05-1	Conseil Municipal – approbation précédent	Non actés
DM2025.03.05-2	Aides financieres	Adoptée
DM2025.03.05-3	Contrat espaces verts	Adoptée
DM2025.03.05-4		
DM2025.03.05-5		

LES MEMBRES PRESENTS

M. Gilles ISABELLE
M. Bruno OLIVE
Mme Elise BADER
M. Michel BONNEAU
M. Wilfried GORHY
M. Xavier GUILBERT
M. Alain SOUHARD

Le Président de séance,
Le Maire,
Gilles ISABELLE

Le Secrétaire de Séance,
Le Conseiller Municipal,
Xavier GUILBERT